Le Gaulois (Paris. 1868)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Le Gaulois (Paris. 1868). 1868-1929.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

27e Année — 3e Série — N° 3739

PARIS : 15 CENTIMES — DÉPARTEMENTS ET GARES : 20 CENTIMES

MERCREDI 15 FÉVRIER 1893

ARTHUR MEYER
Directeur

RÉDACTION
2, rue Drouot
(Angle des boulevards Montmartre et des Italiens)

ABONNEMENTS

Paris		Départements	
Un mois	5 fr.	Un mois	6 fr.
Trois mois	13 50	Trois mois	16 fr.
Six mois	27 fr.	Six mois	32 fr.
Un an	54 fr.	Un an	64 fr.

Étranger
Trois mois (Union postale) ..... 18 fr.

Le Gaulois

ARTHUR MEYER
Directeur

ADMINISTRATION
RENSEIGNEMENTS
ABONNEMENTS, PETITES ANNONCES
2, rue Drouot, 2
(Angle des boulevards Montmartre et des Italiens)

ANNONCES
MM. CH. LAGRANGE, CERF & Cie
6, PLACE DE LA BOURSE, 6
Et à l'administration du Journal

LA DÉBACLE DE LA MORALITÉ

Si M. Cavaignac, après avoir dit ce dont souffrait le régime républicain, sait lui faire produire de la vertu, qu'il se hâte de donner la recette. Car c'est là ce dont la république manque le plus.

Singulier moment à choisir pour dire que le régime républicain était le régime de la justice et du droit, que le moment précis où ce régime a compromis la justice et le droit et provoqué en France, par ses procédés de gouvernement, une véritable baisse de la moralité.

Et, en effet, ce ne sont pas seulement les gouvernants dont l'honnêteté est fripée. S'il n'y avait que cela, le mal serait réparable. On les changerait. Et il ne resterait que le mauvais souvenir d'une mauvaise époque.

Mais la France tout entière a subi la contagion des doctrines républicaines. Le principe même de l'honnêteté a été atteint, et la débâcle s'en est suivie.

Et cette débâcle est manifeste dans l'indifférente tranquillité que nous montrons en face des événements. En aucun temps, on n'avait accueilli avec plus de calme le spectacle des malhonnêtetés publiques. On nous découvre des scandales énormes. Nous y assistons avec un très vif sentiment de curiosité bien plutôt que de révolte, avec la très mauvaise, mais très humaine satisfaction de voir tomber les puissants du jour. Si nous sommes tentés de nous irriter, c'est de dépit que le rideau s'abaisse si tôt, avant la fin de la comédie. Mais d'indignation profonde, à cause du scandale, il n'y en a point. Les éclaboussures ont atteint tout le parti gouvernemental, — qui continue cependant à gouverner, — et ce pays de France ne s'est point soulevé dans un de ces violents mouvements, comme il en a eu si souvent, et qui emportent tout. De ces *haines vigoureuses* en face du vice, il n'y en a plus. D'où il nous faut bien conclure que les âmes vertueuses se font plus rares et qu'en vérité il y a quelque chose de pourri chez nous.

***

Où en est la cause ?

Dans un fait particulier à ce régime, condition de l'égalité, fondement de l'état républicain et aussi gros danger pour la morale simple et vraie, la morale pratique, et non la morale abstraite de tribune, dans le développement énorme de l'instruction, qui a pesé sur notre formation d'un poids considérable.

Et, encore, à qui devons-nous ce développement de l'instruction ? Il n'est pas besoin de chercher loin. Les discours sont là et les programmes. Les responsables n'essaient pas de se dérober. Au contraire, ils se considèrent comme ayant bien mérité de la patrie, à cause de cela même, et ils ont fait de leurs écoles et de leurs lycées leur plus beau titre de gloire. Ces responsables sont précisément les accusés d'hier. Aux fruits, on juge l'arbre. Je sais que je vais blesser ici de braves gens qui croient aux droits sacrés de la science et vénèrent la sainte loi du Progrès. Il y a si longtemps, en effet, que ces banalités sont devenues des dieux, que tout le monde en a le respect, et qu'on est mal venu à les attaquer. On célèbre leurs bienfaits sans vouloir examiner au juste quels ils sont et c'est un lieu commun que la moralité est en raison directe du développement de l'intelligence.

Là est toute la faute, là tout le danger. Les partisans de cette folie d'instruction ont pensé, en effet, rendre l'homme meilleur en répandant les lumières, en dissipant les ténèbres d'ignorance, comme ils disaient un peu pompeusement.

Ils ont cru et ils sont persuadés que plus une nation serait éclairée, plus elle serait honnête, que plus elle serait affinée intellectuellement, plus elle serait disposée à faire le bien, et que c'était une seule et même chose comprendre le devoir et le pratiquer.

Mais ils ont dit encore que l'instruction mène à tout. Ils nous l'ont présentée comme le moyen le plus pratique de parvenir aux hautes situations sociales, ils nous l'ont montrée comme une sorte de talisman merveilleux, qui porterait infailliblement ceux d'en-bas à la place de ceux d'en-haut.

Or, ceux qui se sont compromis dans cette aventure ont réalisé ce rêve qu'on nous a fait faire à tous. Ils sont partis de peu pour s'élever très haut. Et l'éclat de leur réussite nous fait passer lâchement sur les moyens qu'ils y ont employés. Ils restent, malgré tout, des hommes très intelligents et très habiles. Ils sont comme des chevaux qui ont gagné la course et qu'on regarde cependant comme de bons chevaux, même alors qu'il entre un peu de déloyauté dans leur succès. Tout au fond de nous, cherchons sincèrement : il y a, je n'aurai pas la cruauté de dire une secrète envie, ni même une secrète excuse, mais certes une secrète indulgence. Et si nous leur voulons du mal, c'est plutôt à cause de leur puissance que de leurs crimes.

C'est qu'en effet nous les comprenons. Et ce mot de comprendre, dont nous nous servons volontiers à chaque instant, qui ne veut pas dire tout à fait pardonner, mais qui en est le commencement, exprime bien notre état de conscience. Leurs vices ne nous apparaissent plus comme des phénomènes monstrueux. Et au lieu que nos instincts honnêtes se révoltent, qui est la seule chose que nous devrions faire, notre intelligence comprend. Nous entrons dans les causes très humaines qui les ont fait agir, nous voyons à quels besoins, à quels désirs ils ont cédé, besoins et désirs de luxe et de richesses que nous disions tout à l'heure, et que l'instruction a déposés en nous.

***

Voilà bien la vraie cause de la débâcle. Nous jugeons les phénomènes de l'ordre moral avec l'intelligence, nous ne les sentons plus avec la conscience. Les hommes qui ont pensé qu'en répandant l'instruction ils développeraient la moralité se sont lourdement trompés sur le principe même de cette moralité.

Il n'est pas dans une doctrine purement livresque, partant discutable. Dès qu'il y a discussion, il se produit inévitablement des sophismes. Ce qu'un raisonnement nous a fait entendre, un autre raisonnement peut le détruire. Car l'intelligence est chose malléable, et c'est pourquoi elle est un guide trop peu sûr quand, d'un côté, le plaisir et l'intérêt nous tentent, et que, d'autre part, tout point d'appui solide nous manque.

Ce point d'appui solide, il est dans un commandement impérieux, plus haut que la raison humaine, dans quelque chose de sacré et d'indiscutable. Il est, non pas dans un enseignement, mais dans une tradition. C'est pour cela que les religions sont toujours plus puissantes, au point de vue moral, que toutes les philosophies, même que celles qui leur empruntent point par point toute leur morale.

Or, la tradition morale, c'est la famille qui nous la donne avec la première éducation, première éducation très forte parce qu'elle s'adresse au cœur et à l'instinct, non à la raison. Ce sont les préceptes que nous avons reçus tout enfants, et que nous avons admis sans les comprendre, qui dirigent notre vie et guident notre choix entre l'honnête et ce qui ne l'est pas.

Mais, justement, l'instruction est la principale cause de destruction pour la famille. Elle élève une barrière entre les parents et les enfants. Elle façonne le cerveau de ceux-ci d'une sorte toute différente, leur donnant des idées étrangères, leur ouvrant des horizons plus considérables et, par un retour très naturel, faisant naître en eux quelque sentiment de dédain, tout au moins de ridicule, pour la simplicité des mœurs paternelles. Et, les fils, se sentant à la gêne au foyer de la famille, étrangers aux idées et aux habitudes auxquelles ils furent formés, mais que l'instruction et le collège ont changées en eux, ont le désir de fuir vers les villes où ils espèrent trouver contentement et richesse.

***

Avec la famille, s'en sont allés les préjugés et les traditions, qui sont la vraie condition de la moralité. Prenez bien garde, en effet, que nous dirigions notre vie morale, surtout par les habitudes prises dès l'enfance. Nous sommes honnêtes d'une façon toute traditionnelle et toute religieuse, non pas parce que nous *comprenons* qu'il est beau d'être honnête, mais parce que nous *croyons* qu'il faut être honnête. Et ainsi la morale est une foi et un fanatisme auxquels nous obéissons comme par une nécessité fatale de notre nature ; non pas un enseignement et une doctrine que nous puissions discuter. Nous devons seulement savoir comment il faut être être honnête, mais au : « Pourquoi il faut être honnête ? » on ne doit répondre que ceci : « Il le faut ! »

Si l'instruction n'était pas venue nous faire dévier vers une autre voie que cette antique direction, nous ne serions pas en pleine débâcle. La morale serait encore quelque chose d'instinctif, une partie vivante de nous-mêmes et comme un organe essentiel de notre nature. Ce serait un sens exquis et subtil de l'âme, qui, froissé et violé, nous ferait éprouver une douleur profonde, sous laquelle notre être tout entier frémirait. Nous ressentirions ce même soubresaut et cette même révolte que nous ressentons, lorsque quelqu'un nous injurie ou nous blesse dans notre corps. Il y aurait eu alors non pas cette déplorable indifférence, mais un bel élan honnête, comme la France en fut coutumière ; et, sans ergoter, le peuple, avec le sens parfait de ce qui est bien, aurait fait justice des malhonnêtes gens mieux que les magistrats.

MARCEL MIELVAQUE

Ce qui se passe

GAULOIS-GUIDE
Aujourd'hui

A Caudebec : premier jour du mascaret.

A trois heures, au théâtre d'Application, conférence de M. Georges Thiébaud : « Le salut du Panama. — Exploration de l'isthme. »

A huit heures, au théâtre des Menus-Plaisirs (Théâtre-Libre), première représentation de : *le Devoir*, pièce en quatre actes.

LA POLITIQUE

Il est évident que, hier, dans la journée et dans la soirée, Paris songeait excessivement peu aux scandales dont l'abreuve la république parlementaire.

Les rues étaient encombrées d'une foule bruyante et de belle humeur qui s'amusait à s'inonder de confetti et à s'enguirlander de banderoles de papier. La gaieté et la légèreté nationales avaient fait trêve à toutes les préoccupations.

Ne nous en plaignons pas, car c'est là un symptôme de la vitalité de notre race et du ressort de notre tempérament. Il nous faudrait bien peu de chose pour redevenir ce que nous avons été si longtemps : une nation aimable et charmante jusque dans ses défauts.

Les hommes politiques, par contre, se sont amusés médiocrement. Ils ont tramé, conspiré, dans les couloirs de leur tanière, l'interpellation, la fameuse interpellation qui doit permettre à Ribot de s'expliquer et à la majorité de se ressaisir une fois de plus.

Il s'agit de démontrer au pays, et de le démontrer à soi-même, que l'on a eu tort d'applaudir M. Cavaignac, et que M. Cavaignac était animé des plus noires intentions.

La journée d'aujourd'hui, si elle doit être marquée par une nouvelle manœuvre parlementaire, n'aura cependant aucune espèce d'importance. Quand toute la majorité aura affirmé son républicanisme, nous n'aurons rien appris de neuf et nous ne serons pas plus avancés.

Et quand le ministère aura obtenu un nouvel ordre du jour, il n'en sera pas plus vigoureux pour cela. — J. C.

ÉCHOS POLITIQUES

Il se pourrait qu'à la suite du conseil des ministres de ce matin, l'interpellation dont on parle tant depuis quelques jours ait lieu dès aujourd'hui, à moins qu'elle ne soit renvoyée à vendredi. Tout dépend du nombre de députés qui, ayant fêté le carnaval à Paris ou dans leurs départements, seront à leur banc cet après-midi. Il ne faut pas oublier que le budget n'est pas voté, et que de nouveaux douzièmes provisoires sont forcés.

M. Deschanel, que nous avons vu hier, est de ceux qui désapprouvent la « machine » parlementaire que les radicaux et les membres du groupe « d'études » combinent mystérieusement depuis quelques jours.

— Ce n'est pas nous, dit-il, qui avons soulevé l'interpellation de mercredi ; ce n'est pas nous non plus qui soulèverons l'interpellation de jeudi prochain.

» Mercredi dernier, ce n'était pas une question politique qui était en cause, c'était uniquement une question de probité politique. Nous avons dit ce que nous en pensions. Aujourd'hui, on essaye de transporter l'affaire sur le terrain politique. Nous resterons sur celui où nous nous sommes placés et je souhaite, pour ma part, qu'on ne nous oblige pas à en sortir.

» Nul ne peut prévoir les divers incidents qui peuvent se produire au cours de l'interpellation. Nous attendrons, nous verrons venir ; nous souhaitons qu'on ne nous attaque pas, car si on nous attaquait... »

Pour bien saisir la portée de ces courtes déclarations, il faut lire entre les lignes.

ÉCHOS DE PARIS
NOTRE SALLE DES DÉPÊCHES

Beaucoup de monde, hier, dans notre salle des dépêches, dont l'exposition a semblé réunir tous les suffrages.

Le panneau qui présente les personnages touchant au Panama a été très entouré, ainsi que celui où nous exposons les vues des pays africains traversés par M. le duc d'Uzès.

Nous réservons de nombreuses surprises à nos visiteurs ; nous en parlerons bientôt.

Le roi de Naples et les princes de la Maison de France ont reçu, hier, des dépêches leur annonçant que S. A. R. le prince Ferdinand de Bulgarie s'était fiancé la veille, à Florence, avec la princesse Marie-Louise de Bourbon.

Le prince Ferdinand, troisième fils du prince Auguste de Saxe-Cobourg et Gotha, mort en 1881, et de la princesse Clémentine d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe, est né à Vienne, le 26 février 1861. Élu par l'Assemblée nationale de Bulgarie le 7 juillet 1887, il a été proclamé prince de Bulgarie à Tirnovo, le 14 août de la même année.

La princesse Marie-Louise de Bourbon, née à Rome, le 17 janvier 1870, est la fille aînée du premier mariage de S. A. R. le prince Robert de Bourbon, infant d'Espagne, duc de Parme, avec la princesse Pie-des-Grâces, fille de feu le roi Ferdinand Ier des Deux-Siciles et de la reine Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche.

Elle est, par son père, la nièce de Monsieur le comte de Chambord et de Don Carlos, et, par sa mère, la nièce de S. M. le roi François II de Naples.

Ce mariage, comme on le voit, resserre les liens de parenté entre les différentes branches de la maison de Bourbon, puisque le prince de Bulgarie est, par sa mère, le cousin germain de Monseigneur le comte de Paris.

Les fiançailles seront célébrées officiellement samedi prochain, à Schwartzau, près Vienne, un des domaines de S. A. R. le duc de Parme.

On a choisi cette localité pour que la princesse Clémentine d'Orléans, mère du prince Ferdinand de Bulgarie, qui est légèrement souffrante à Vienne, puisse assister à cet heureux événement.

M. Stambouloff, lieutenant princier à Sofia, a adressé de Burgas au peuple bulgare une proclamation pour annoncer les fiançailles du prince Ferdinand.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la lorgnette de Louis XVI.

Un de nos lecteurs nous signale un autre précieux souvenir du malheureux Roi.

C'est son fusil de chasse, qui est très précieusement gardé, couché sur une gaine de velours bleu, fleurdelisé d'argent, dans le grand salon de l'admirable château de Meillant (Cher), appartenant à M. le marquis de Mortemart.

M. de Mortemart considère justement cette relique comme le plus précieux joyau de sa collection, et c'est avec un soin pieux qu'il la conserve et l'entretient.

Feuillets détachés d'album :

Il faut vivre en ce monde comme si nous avions l'esprit au ciel et le corps au tombeau.

Saint François de Sales.

La moquerie est, de toutes les injures, celle qui se pardonne le moins.

La Bruyère.

Un peu de tout, rien à souhait : grand moyen d'être modéré, sage et content.

Joubert.

Hier, scrutin de ballottage au Cercle agricole, où l'on a reçu, comme membre permanent, le duc des Cars, présenté par le marquis de Mortemart et le marquis de La Ferronnays.

L'invention d'hier.

Nous voulons parler des serpentins, longs rubans de papier multicolore, que les derniers bals de l'Opéra ont mis à la mode.

Ces serpentins — le nom est bien trouvé — serpentaient, hier, autour des arbres, des poteaux et même des promeneurs, lancés avec *furia* comme en une bataille de fleurs.

C'était une distraction plaisante ; nous n'en dirons pas autant des confetti, dont on a fait, hier, une énorme et déplorable consommation.

Les passants en étaient accablés.

Quoique nous applaudissions aux joies populaires, nous devons constater que Paris manquait, hier, de quelques agents, dont la présence eût peut-être empêché certains badauds d'aveugler les passantes de leurs confetti et certains autres de soulever les voitures, donnant ainsi à ceux qui les occupaient la désagréable sensation du mal de mer... N'importe ! vivent les serpentins, mais à bas les confetti !

LES QUATRAINS CÉLÈBRES

De Dorat sur La Fontaine :

Il sait unir la grâce avec la négligence,
Il viole parfois l'art d'aligner les mots,
Mais l'enchanteur me trompe et je suis sans défense
Une grâce à mes yeux rachète cent défauts.

M. Cottu, le lendemain du jour où il est revenu de La Chesnaye, est allé à Londres et de là à Vienne, pour régler diverses affaires.

Son absence sera de courte durée. Il doit d'ailleurs demander sa mise en liberté provisoire, en même temps que M. Eiffel.

La récente nomination du capitaine de vaisseau Pottier au grade de contre-amiral a, paraît-il, déconcerté le monde maritime, où l'on était préparé au choix du commandant de Montesquiou-Fesenzac ou du commandant Michel, présenté par l'amiral Gervais.

Le contre-amiral Pottier, dont la réputation d'officier est, d'ailleurs, très brillante, doit son avancement exceptionnel à la volonté du ministre, qui a eu différentes occasions de l'apprécier personnellement.

Il n'a pas encore cinquante-quatre ans, et se trouvait le *vingt-et-unième* sur la liste d'ancienneté.

Le catalogue de l'exposition Meissonier promet d'être un véritable monument d'art.

En dehors de la préface de M. Alexandre Dumas que précède un merveilleux portrait du maître par lui-même, gravé par Waltner, il ne comporte pas moins de soixante eaux-fortes exécutées par MM. Boulard, Courtry, Champollion, Lalauze, Mathey, Kratké, Manchon, Alassonière de Los Rios, Leterrier, Faivre, Fouillon, Mignot, Toussaint, Albot, Manesse, Teyssonnière, Mordant.

On se montre fort surpris, au ministère de la guerre, de deux instances d'admission à la retraite bien inopinées, introduites par deux officiers supérieurs très distingués, auxquels semblaient réservées les deux étoiles de brigadier à courte échéance : le colonel Thiroux, directeur des études à l'École supérieure de guerre, et le colonel Mignot, du 144e de ligne.

L'ESPRIT D'AUTREFOIS

Le docteur Véron raconte dans ses nouveaux *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, qu'en 1837, la veille d'une élection, un député ayant offert une prise de tabac à un paysan électeur influent, celui-ci lui répondit sans vergogne :

— Non, pas une prise, un bureau.

NOUVELLES A LA MAIN

Un célèbre contemporain disait, dans un salon, à l'adresse d'un causeur qui l'ennuyait :

— Je ne sais rien de plus sot qu'un homme médiocre qui ne se connaît pas !

— Pardon, monsieur, riposta l'autre, il y a l'homme de génie qui se connaît trop !

UN DOMINO

MARDI GRAS

Air : (Je suppose que vous le savez. Mais si parmi vous il y a des gens qui ne le connaissent pas, je les engage vivement à l'apprendre ; il est très joli.)

J'avais rêvé d'écrir' quelqu' chose
Sur ce jour joyeux,
Sur la spirale, ou bleue, ou rose,
Qui tombe des cieux.
J'avais rêvé d' faire un' tournée
Dans tous les endroits
Où nos auteurs vont, cette année,
Toucher d' jolis droits.
J'avais rêvé d'une entrevue
Avec quelque célébrité,
Et final'ment je suis resté
Chez moi, bien loin de la cohue...
Y a trop d' confetti dans la ru-u-e !

ESCOPETTE

Bloc-Notes Parisien

Comment on aurait pu prendre Arton. — L'avis de M. Macé.

Les deux agents envoyés à la recherche d'Arton, l'un de la Sûreté générale, l'autre de la préfecture de police, MM. Dupas et Soudais, semblent jouer de malheur dans leurs recherches.

Cela rappelle la chanson de la *Vie parisienne* :

En allant à son ministère,
Il la rencontra rue du Bac.

L'homme poursuit la belle, à vue de nez, à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique :

Voulez-vous (*ter*) accepter mon bras ?
Et la femme ne répondait pas.

La poursuite d'Arton sera bientôt une légende, peut-être une scie.

Retenus à Vienne par les neiges, les agents sont encore arrêtés, à Budapest, par un petit accident de chemin de fer ; ils arrivent à Bucarest quand Arton est parti pour Jassi, où il dîne à côté du chef de la police. Les agents arrivent à Jassi, Arton est parti pour Cracovie... ou ailleurs. Ils le suivent à la trace, à Vienne, à Berlin, à Hanovre, à Dresde, perdent la piste et Arton, pendant ce temps, reparaît tranquillement à Bucarest, d'où il disparaît sans bruit.

Et maintenant, une dépêche annonce que les agents, fatigués de ce steeple, reviennent au quartier, tandis qu'une autre dépêche, datée d'hier, affirme le retour de Soudais à Budapest.

Peut-être l'un revient-il, tandis que l'autre continue ses pérégrinations.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le fugitif a plus d'un tour dans son sac et que sa capture exigera une habileté peu commune. Les précautions, paraît-il, avaient été mal prises au début, car Soudais fut reconnu à la gare de l'Est, et son départ fut signalé au banquier de Londres qui sert de correspondant à Arton.

***

Nous avons voulu avoir l'opinion de M. Macé sur la façon dont il conviendrait de s'y prendre pour arrêter Arton. Cette question à brûle-pourpoint sembla l'embarrasser un peu :

— Il m'est assez difficile de vous répondre, nous dit-il après avoir réfléchi ; lorsque j'avais l'honneur de diriger la Sûreté, ce service ne disposait pas des moyens qu'il possède actuellement ; ainsi, il ne m'était pas possible d'aller opérer à Saint-Cloud, qui est en dehors du département de la Seine. Aujourd'hui, tout est changé, — heureusement, du reste. Mon successeur peut, suivant les circonstances, envoyer des inspecteurs, non seulement par toute la France, mais encore à l'étranger. Vous vous rappelez le voyage de Gaillarde à la Havane, où Eyraud avait été arrêté.

» Si j'en juge d'après les différents portraits que les journaux ont fait de lui, Arton me paraît être un homme avec lequel la police est obligée de compter ; il est très fin, très habile et, pour le joindre, il faut un inspecteur de la Sûreté d'une grande intelligence.

» M. Arton n'est pas d'une « prise » facile ; il doit ruser, il doit posséder à fond l'art de se jouer et de dépister ceux qui sont lancés à sa poursuite.

» Et puis, Arton connaît plusieurs langues ; il les parle couramment, dit-on, ce qui lui permet de se donner les nationalités les plus diverses en même temps qu'il change de nom et qu'il se fait une tête *ad hoc*.

» Donc, à un homme pareil, il faut opposer un homme d'une égale force, sinon celui-ci est « roulé » comme un conscrit.

» Je ne veux pas contester la bonne volonté, ni surtout la compétence de Soudais qui, en maintes occasions, a fait ses preuves ; je suis, au contraire, convaincu qu'il a travaillé très consciencieusement ; j'estime pourtant qu'il eût été préférable d'envoyer à la recherche d'Arton un inspecteur connaissant plusieurs langues. Sa tâche aurait été de beaucoup réduite et il n'aurait pas perdu un temps souvent précieux en explications incompréhensibles.

» J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'aller en Angleterre pour des affaires graves qui nécessitaient ces voyages extraordinaires ; ignorant la langue anglaise, je me faisais accompagner par un inspecteur parlant très bien l'anglais ; c'était élémentaire.

» Je comprends parfaitement qu'à un inspecteur de la Sûreté, porteur du mandat, représentant officiel de l'autorité judiciaire française soit adjoint un attaché à la Sûreté générale, parce que cet attaché donne des indications qu'il reçoit directement de son chef, lequel possède tous les moyens de les centraliser. Le directeur de la Sûreté générale, qui a son siège au ministère de l'intérieur, est en rapports constants avec son ministre et celui des affaires étrangères, qui possèdent presque partout des agents et des correspondants.

» Dans ces conditions, l'action des deux Sûretés peut produire les meilleurs résultats, pourvu, toutefois, qu'elles marchent d'accord et que les prérogatives de chacune soient bien établies. Les ordres de l'une ne doivent pas contrecarrer les ordres de l'autre, sans quoi on fait buisson creux.

» Encore une fois, notez bien que je ne critique pas ce qui a été fait. Si j'avais eu à rechercher Arton, il est probable que je n'aurais pas agi autrement.

— Vous dites « il est probable » ; vous n'affirmez pas.

— C'est évident, car je vis retiré du mouvement quotidien, j'ignore presque complètement cette affaire ; naturellement, ne possédant aucune pièce je ne puis que vous parler d'une façon générale, sans préciser aucunement. Peut-on dire sans risquer de se tromper ou de paraître fort présomptueux : « Si j'avais cela à » traiter voilà comment je m'y prendrais » ?

— Ne croyez-vous pas aussi que la police recherche Arton — comme l'ouvrier qui demande du travail à tous les échos et souhaite intérieurement de n'en pas trouver !

— Certainement non. Les intrigues politiques ne regardent pas la police qui, en toutes circonstances, travaille avec conscience et exécute son mandat sans se préoccuper de rien. Pour ma part — et je ne doute pas que mes successeurs en fassent autant — j'ai toujours rempli mon devoir strictement, avec la ponctualité du soldat, ne me permettant pas d'examiner ni de discuter les ordres reçus.

— Alors, pour vous résumer ?

— Aucun homme n'est insaisissable ; tôt ou tard on parvient à l'arrêter ; pour cela, il faut de la perspicacité, de la patience et ne rien laisser au hasard. M. Arton est très habile, très retors, mais la police possède des ressources contre lesquelles il ne pourra pas toujours lutter : c'est affaire aux correspondants du ministère des affaires étrangères chargés d'aviser leur ministre. »

***

Telle est l'opinion très réservée de M. Macé ; mais, si nous comprenons bien, Arton ne pourra être saisi que par un de ces agents qui, parlant plusieurs langues, savent se grimer et se faire guider par les agents secrets que nous pouvons avoir à l'étranger.

Il y a là une chasse à l'homme des plus intéressantes, telle que Fenimore Cooper aurait pu la rêver.

« A ce moment Œil-de-lynx leva la tête qu'il tenait penchée sur un journal des plus soporifiques. Tout le monde l'eût pris pour un bon bourgeois habitué, depuis trente ans, à venir au même café, à la même place.

» S'il levait la tête, ce n'était point pour regarder voler les mouches que, d'ailleurs, la fumée des pipes avait chassées.

» Non. Il avait son idée, et à travers ses lunettes, distraitement, il regardait un voisin de table dont la chevelure rousse ressemblait assez à une perruque.

» Tout à coup, il eut un léger tressaillement... »

(La suite au prochain numéro.)

TOUT-PARIS

A LA CHESNAYE

(Par dépêche de notre envoyé spécial)

LE PÈRE ET LE FILS

Issoudun, 14 février, 9 h. soir.

Le voyage de M. Charles de Lesseps à La Chesnaye m'a amené ici pour la quatrième fois : je dois déclarer que, de toutes, la journée que je viens de passer dans la maison du Grand Français est encore la plus réconfortante. J'ai suivi M. Ch. de Lesseps depuis l'heure de son départ de Paris jusqu'au moment où je vous télégraphie : pas une minute je ne l'ai vu se départir de ce calme que je constatai lors de la visite que je lui fis au lendemain de mon premier séjour à La Chesnaye. De même que M. Cottu, il subit avec une rare et froide énergie la situation présente, espérant fermement dans l'avenir.

D'incidents proprement dits, il ne s'en est produit aucun. Parti de Paris lundi soir, à sept heures quarante, en compagnie de Mme de Lesseps et de deux inspecteurs de la Sûreté, MM. Orion et Mazillier, M. Ch. de Lesseps est arrivé à Issoudun à onze heures trente-neuf, sans être descendu à aucune des stations intermédiaires. J'avais pu prendre place dans un compartiment voisin, d'où il m'était loisible de suivre les moindres mouvements de M. Ch. de Lesseps. C'est ainsi que je l'ai vu s'entretenir, à diverses reprises, avec les inspecteurs de la Sûreté. A Etampes et à Vierzon, où l'on connaissait sa présence dans le train, quelques personnes essaient de voir M. de Lesseps ; mais on a rapidement baissé les stores, et les curieux en ont été pour leurs frais.

A Issoudun, deux voitures attendaient les voyageurs : un phaéton, envoyé de La Chesnaye, et un petit omnibus retenu à l'Hôtel de France. M. de Lesseps dit, en souriant :

— Je prendrai le phaéton, ce qui me permettra d'aspirer plus à mon aise l'air natal.

Les deux inspecteurs de la Sûreté y montent également, et comme M. Voisin, gérant des propriétés de la famille, prie qu'on fasse avancer l'omnibus pour Mme Ch. de Lesseps, celle-ci proteste doucement :

— Le froid m'importe peu, dit-elle, j'irai à côté de mon mari, sur le phaéton. Je ne veux pas le quitter.

Il fait grand vent et, en dépit de quelques étoiles qui piquent le ciel, la pluie est à prévoir. Mais Mme de Lesseps ne veut rien entendre, elle s'enveloppe d'une couverture et son mari, après avoir allumé une cigarette et serré la main aux quelques personnes qui se trouvaient là, donne le signal du départ, conduisant lui-même ; avec des paroles caressantes pour le cheval, — un de ceux que son père avait autrefois ramenés d'Égypte où le Khédive les lui avait offerts.

Un détail : le cocher du phaéton est rentré à La Chesnaye dans l'omnibus retenu à Issoudun.

Il ne serait pas exact de dire que M. Ch. de Lesseps a trouvé la route longue d'Issoudun à La Chesnaye. Le grand air était particulièrement agréable au prisonnier de la Conciergerie, et Mme Ch. de Lesseps nous disait tout à l'heure que le temps lui avait paru plutôt court : « Je savais si bien quel plaisir mon mari avait à faire, dans les circonstances présentes, ce trajet fait tant de fois ! » A deux heures trente-cinq, les voyageurs étaient arrivés, reçus avec une émotion et une joie qu'on n'a point de peine à deviner. Tout de suite, M. Ch. de Lesseps s'informe de la santé de son père, qui est aussi bonne que possible.

***

D'ailleurs, il le verra dès son réveil. On pénètre dans le salon où se trouvent, avec la comtesse Ferdinand de Lesseps, ses enfants, moins les trois plus jeunes, Robert, Jacques et Gisèle, M. et Mme Victor de Lesseps et leurs enfants, Mme Abel Couvreux, femme du grand entrepreneur, des amis, Mlle Mimaut, etc.

On peut penser combien M. Ch. de Lesseps est questionné et si ses frères et sœurs se donnent le plaisir de l'embrasser, tout au bonheur de l'avoir bien à eux pour une journée.

Les deux inspecteurs de la Sûreté sont là, très réservés et, au surplus, gardant une attitude extrêmement correcte et qu'on ne saurait trop louer. On s'entretient de tout, pas cependant du procès, M. de Lesseps voulant garder au fond de lui-même ce qu'il en pense au juste, et protestant, du reste, de son respect de la chose momentanément jugée.

La conversation porte surtout sur le séjour du prisonnier à Mazas et à la Conciergerie, M. Ch. de Lesseps expliquant simplement quelle vie est la sienne, faisant l'éloge des agents auxquels il a eu affaire.

— Les lettres que vous m'écrivez, dit-il aux siens, et celles que je vous envoie suffisent à m'occuper. Je fais les miennes aussi longues que possible, et je relis les vôtres cent fois. Et puis, mes trois petits frères et mon neveu m'envoient de si jolis dessins pour me distraire !

Juste à ce moment — il est quatre heures du matin — la porte du salon s'ouvre vivement et trois ombres se profilent aussitôt. Gisèle, qu'on a coutume d'appeler Zizi, Jacques et Robert ont déserté leur couchette et aux trois quarts nus, viennent embrasser leur grand frère Charles. La scène est touchante en son imprévu, et il est décidé que nul ne sera puni pour avoir trompé la surveillance de miss Price, l'institutrice !

— Et tu sais, disent les charmants petits êtres à leur aîné, nous continuerons à t'envoyer des dessins !

Vraiment, je me demande qui pourrait n'être point touché comme nous-même de cette scène de famille si simple et à la fois si grande.

Ce n'est qu'à cinq heures que, chacun regagne sa chambre. Trois heures après, très exactement, M. Charles de Lesseps, vêtu d'une robe de chambre, entrait dans la chambre de son père. Celui-ci, déjà éveillé, était encore au lit, ayant sous la main des journaux (du mois de février de l'année dernière) qu'il « essayait » de lire.

— Bonjour, père, lui dit-il. J'ai pu échapper à mes occupations et me voici.

— Ah ! Charles... c'est toi, lui fut-il répondu. C'est toi... Il n'y a rien de nouveau à Paris ?

Puis M. Ferdinand de Lesseps embrasse avec effusion son fils, disant encore : « Ah ! Charles... Ah ! Charles... »

Ce fut tout. Il retomba aussitôt dans son état ordinaire, somnolant et, de temps en temps, fixant son œil clair et brillant sur les personnes présentes.

La comtesse de Lesseps assistait à l'entrevue, tandis que, à la porte d'entrée de la pièce où elle avait lieu, se trouvaient les deux inspecteurs de la Sûreté, hors de la vue du père.

***

Vers neuf heures, les enfants levés, M. Charles de Lesseps manifestait le désir de se promener. Mme Ch. de Lesseps n'a pas quitté son mari une minute, à partir de cette heure.

C'est sur la route qui va de La Chesnaye à Guilly que cette promenade s'est effectuée, M. de Lesseps contant aux siens les menus incidents d'audience et s'en tenant pour le surplus à des généralités vagues.

— J'ai été très heureux, nous disait-il à ce moment, de l'autorisation qu'on m'a accordée. J'y comptais si peu, l'ayant demandée depuis si longtemps : un mois ! Hier, à la Conciergerie, quand on m'a dit que la nouvelle de mon départ était annoncée, j'ai eu vraiment une grande douleur. « Qui sait, me disais-je, si on ne va pas partir de là pour me refuser la chose ? » Dieu merci, à cinq heures quarante-cinq, j'étais prévenu du contraire, — et me voici.

» Voyez-vous, j'ai toujours eu pour mon père un véritable culte, et j'ai rarement laissé passer huit jours sans venir le voir. Il ne pouvait qu'être surpris de mon absence si longue, et le médecin de Paris qui l'examina, l'autre semaine, déclara que, si je restais encore huit jours, il était à craindre que son désir de m'embrasser ne dégénérât en idée fixe et ne produisît une fièvre intense qui pourrait être fatale. Maintenant qu'il m'a vu il sera tranquille à mon sujet, quinze jours, trois semaines peut-être.

» Je ne me plains de rien, absolument de rien, ayant ma conscience pour moi, et si cette visite pouvait se renouveler, j'en serais très heureux pour mon pauvre père. »

Mais ce sujet cause à M. Ch. de Lesseps une peine visible. Des larmes, qu'il ne retient pas, montent à ses yeux : « Non, ajoute-t-il, ne parlons pas de lui... Pourvu qu'il ne sache rien, c'est l'essentiel. »

Et les visions du père, dont la comtesse

nous avait parlé l'autre jour, nous revenaient, ces visions qui lui avaient fait prononcer ces mots énigmatiques :

« J'ai souffert tout ce qu'un homme peut souffrir... Maintenant vous ne m'entendrez plus jamais dire quoi que ce soit à ce sujet ! » A quoi faisait-il allusion ? Avait-il deviné ou simplement pressenti quelque chose ? A-t-il gardé le souvenir de cette scène des « lueurs rouges » ? Quel Œdipe pourra dire le mot définitif à ce sujet ?

— Qui sait ? répond M. Ch. de Lesseps, quand nous lui demandons s'il croit que son père soupçonne la vérité.

La conversation tombe un instant.

— Mon père, reprend-il bientôt, n'a jamais été un causeur. Quand, par aventure, il se mêlait à une conversation, il y était toujours très brillant ; mais le mutisme, ou, si vous préférez, le face à face avec soi-même lui était préférable à tout. Il aurait vécu des années sans dire un mot, admirablement armé qu'il était pour toutes les luttes et pour toutes les existences. Mais qu'importe tout cela, au fond ?

Nous parlons de l'*affaire* en ce qui le concerne :

— Je vous l'ai dit : je ne me reproche rien, parce que je n'ai rien à me reprocher. Ce que j'ai fait, je ne le regrette pas et je le referais encore. J'ai cru et je crois à Panama comme j'ai cru à Suez. J'avais en mon père une confiance aveugle, car je le connaissais et je le savais de taille à vaincre toutes les difficultés. M. l'avocat général Rau n'a point attaqué notre probité personnelle. On ne le pouvait pas, car tous ceux qui sont de bonne foi reconnaissent que nous n'avons point tiré profit de Panama. On devrait additionner à la loi un article disant qu'on fera une différence, dans l'application des peines, entre celui qui a gagné de l'argent dans une affaire et celui qui en a perdu.

Tout cela est dit d'une voix blanche, sans que paraisse la moindre nuance d'un regret de ce qui *est*, sans que rien ne trahisse le moindre ressentiment contre quiconque.

— Savez-vous, lui dis-je, que j'admire votre belle tranquillité ?

— Mais pourquoi, après ce que je viens de vous dire, serais-je autrement ? Tout n'a qu'un temps, même les misères humaines, elles surtout. Et s'il plaît au ciel, nous nous reverrons en des jours meilleurs.

Mme Charles de Lesseps s'approche :

— Tel vous le voyez aujourd'hui, tel je le vois tous les jours, à la Conciergerie.

Sur la route de Guilly, des paysans passent et saluent M. de Lesseps. Les moins timides demandent à lui serrer la main.

— Braves gens ! dit-il. Il y a si longtemps que je les connais, et mon père a été si bon pour ce pays-ci...

Au bourg de Guilly, nous pénétrons dans l'église. « Ces vieux vitraux, nous dit-on, nous ont été donnés par la famille de Lesseps. Sans elle, il y a beau temps que le clocher serait tombé de vétusté. » Une religieuse qui passe et que nous interrogeons pleure en nous disant les bontés dont les Lesseps ont comblé l'école du village et les malheureux que la misère frappe durement en ce coin désolé du Berry.

Nous rentrons à La Chesnaye, et au-devant de nous vient un jeune homme qui embrasse M. Charles de Lesseps.

— C'est mon frère Bertrand. Il est venu de Paris, où il fait ses études, passer ses vacances. Il ne manque plus ici qu'Ismaël, soldat dans les chasseurs à Saint-Germain, et Mathieu, notre cher malade, qui fait route pour la France en ce moment.

Dans le salon, nous trouvons M. Victor de Lesseps. Nous nous entretenons de Panama, et il nous dit sa conviction que le canal se fera :

— Par qui ? C'est une autre affaire. Le danger est du côté de l'Amérique. Si ce n'est pas la France qui achève Panama, vous pouvez tenir pour certain que ce seront les Américains qui s'arrangeront pour cela.

— L'œuvre était pourtant si belle pour notre pays ! reprend Mme de Lesseps. Mais qu'y faire ?

Le courrier arrive bientôt, suivi du facteur du télégraphe de Vatan. On remet à la comtesse cent deux lettres et neuf télégrammes. Depuis cinq jours, tous les courriers sont aussi chargés. On écrit de partout et les témoignages de sympathie sont d'autant plus touchant qu'ils sont plus naïvement libellés.

— Il en vient de tous les points de l'Europe, nous dit Mme de Lesseps. C'est notre grande consolation dans les heures de malheur que nous traversons, et nous ne dirons jamais assez notre reconnaissance aux amis, connus et inconnus, qui nous témoignent de leurs sentiments d'affection et d'estime.

Le déjeuner d'aujourd'hui, à La Chesnaye, a été ce qu'il est toujours : simple et cordial. La comtesse avait à ses côtés MM. Charles et Victor de Lesseps, et en face d'elle, comme toujours, son mari. L'un des inspecteurs de la Sûreté, M. Mazillier, avait pris place à la même table, tandis que le second, M. Orion, déjeunait, dans une pièce voisine, avec les plus jeunes enfants. Mais, de sa place, il pouvait, comme son collègue, « surveiller » le prisonnier, ainsi que le constatait en souriant M. Charles de Lesseps. La consigne est toujours la même : paraître gai à table et ne point faire allusion aux derniers événements.

M. Ferdinand de Lesseps, serré dans son pardessus, coiffé d'une calotte noire, a déjeuné de très bon appétit, somnolant entre deux bouchées, et appuyant son menton sur la canne qui ne le quitte jamais, et que pendant ses repas il tient entre ses genoux. De temps à autre il regardait ses deux fils Charles et Victor, sans mot dire. Une fois il a souri à Charles, ouvrant la bouche pour parler, mais ses lèvres se sont closes aussitôt, il a fixé la comtesse, et, laissant retomber sa tête, il s'est endormi.

Le déjeuner touchait à sa fin. On a conduit M. de Lesseps dans le petit salon qui précède la salle à manger. Il a feuilleté un instant un vieux numéro de la *Revue des Deux Mondes*, toujours le même, et la journée s'est écoulée pour lui, toujours pareille, par ce douloureux manège de lecture problématique et de somnolences sans cesse renouvelées.

Dans le salon à côté, où fatalement recommencent les conversations de la matinée, cela seul intéressant ceux qui sont là, quelques petites scènes silencieuses se produisent : les habitants de Vatan, de Guilly et de quelques bourgades voisines ont envoyé les plus autorisés d'entre eux présenter leurs respects à M. Charles de Lesseps.

Personne ne parle, mais les poignées de mains qui s'échangent suffisent. Ces ouvriers, ces paysans en blouse savent bien ce qu'ils sont venus faire ici et l'expression de leur physionomie dit bien ce qu'il faut. Plus d'un essuie une larme ou s'en va le cœur gros, et, de tous ceux qui assistent à ces témoignages discrets d'attachement, ce n'est point M. Charles de Lesseps qui est le moins ému.

Le temps passe ainsi. Vers cinq heures, M. Charles de Lesseps et les siens se disposent à faire une nouvelle promenade, et comme je tiens à vous envoyer, sans retard, la relation de cette journée, je prends congé du « prisonnier ».

— J'espère, lui dis-je, avoir sous peu le plaisir de vous revoir et dans des conditions plus agréables pour vous.

— J'en accepte l'augure... Au pis aller, ajoute-t-il en souriant, je vous donne rendez-vous dans cinq ans.

— Vous pouvez compter sur mon exactitude à m'y rendre.

... A minuit vingt-cinq, M. et Mme Charles de Lesseps, suivis des deux inspecteurs de la Sûreté, auront repris la direction de Paris. A cinq heures, le prisonnier réintégrera sa cellule à la Conciergerie.

Mais, dans trois semaines, que se passera-t-il si le Grand Français redemande à voir son fils ?

HENRY LAPAUZE

MONDANITÉS

RÉCEPTIONS

Hier soir, dîner suivi de réception restreinte, mais très élégante, chez Mme la comtesse d'Argy, dans son bel hôtel de la rue de Lille.

Pendant la soirée on a applaudi Mlle Miramont, du Palais-Royal, qui a dit plusieurs monologues. Celui du *Mariage à la course* lui a valu un énorme succès.

Mme la comtesse d'Argy donnera deux raouts les mardis 28 février et 14 mars, avec des surprises artistiques.

C'est le dimanche 19 février, et non vendredi prochain, qu'aura lieu le *five o'clock* musical, chez M. H. Bemberg.

Samedi prochain sera célébré, à midi, dans la chapelle des Catéchismes, à Saint-Philippe du Roule, le mariage du comte Edouard Vandal et de Mlle Mathilde Brady.

La cérémonie aura lieu en présence des deux familles seulement, par suite de la mort toute récente de Mme la générale Metman, tante du marié.

Avant-hier lundi, matinée dansante chez le docteur et Mme Goujon, en leur hôtel de la place Daumesnil.

Le cotillon a été plein d'entrain. A huit heures, un dîner a été servi par petites tables. La fête s'est prolongée très avant dans la soirée.

Mme la vicomtesse douairière de Simard de Pitray nous prie de faire savoir que, par décision présidentielle du 23 janvier 1892, son fils, M. le vicomte de Simard de Pitray, a seul le droit de porter le titre de vicomte.

NÉCROLOGIE

M. Robert Gasson-Bugeaud d'Isly, secrétaire d'ambassade, est mort avant-hier à Paris, entouré des soins de sa femme et de sa mère.

Il souffrait depuis longtemps d'une amygdalite, et l'on avait dû le transporter, il y a une quinzaine de jours, de Périgueux à Paris pour lui faire subir l'opération de la trachéotomie.

Cette opération a eu lieu, il y a huit jours, dans de si bonnes conditions, par les docteurs Duplay et Pinard, qu'on croyait le malade hors de danger, lorsque, il y a trois jours, s'est déclarée une broncho-pneumonie qui a été rebelle à tous les soins.

Le défunt, fils de feu M. Gasson, receveur général à Brest, et de Mlle Marie Bugeaud d'Isly, fille aînée du maréchal Bugeaud, était né le 11 octobre 1845.

Entré dans la carrière diplomatique, il avait été successivement attaché à l'ambassade du général comte Fleury à Saint-Pétersbourg, et secrétaire aux légations de France à Berne et à Bruxelles.

En 1870, il quitta Saint-Pétersbourg pour prendre part à la guerre, pendant laquelle, en qualité de capitaine des mobiles bretons, il se fit remarquer par sa bravoure, notamment à la journée de Montretout.

En 1874, il épousa Mlle Pradier, fille d'un riche industriel de Périgueux. A ce moment, il demanda à être mis en disponibilité et se retira avec sa femme, dont il n'a pas eu d'enfants, au château de La Roche, près Excideuil, dans la Dordogne, héritage du maréchal Bugeaud, son grand-père maternel.

Le maréchal Bugeaud avait laissé, en mourant un fils, le duc d'Isly, qui épousa Mlle Calley de Saint-Paul, fille du député de la Haute-Vienne, et mourut en 1873, et deux filles : Mme Gasson et Mme la générale Feray.

Mme Gasson a eu trois fils : Robert, le regretté défunt ; Maurice, receveur général à Saint-Pierre-Miquelon, marié et sans enfants, et Jean, lieutenant de cavalerie, actuellement en Tunisie, célibataire.

Ce fut à la mort du duc d'Isly que les enfants de Mme Gasson reçurent l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de Bugeaud d'Isly.

Le corps de M. Robert Gasson-Bugeaud d'Isly a été transporté, hier soir, à Périgueux, où les obsèques seront célébrées après-demain matin. Après la cérémonie religieuse on transportera le corps à Excideuil, pour être inhumé dans le caveau où repose le maréchal Bugeaud.

Le défunt avait été l'un des collaborateurs les plus autorisés de M. d'Ideville, dans l'important ouvrage que ce dernier a publié des mémoires du maréchal Bugeaud.

M. Raoul-Léonor l'Homme Dieu du Tranchant, comte de Lignerolles, un de nos plus savants bibliophiles, s'est éteint, la nuit dernière, en son domicile de la rue François-Ier, à l'âge de soixante-quinze ans.

Le comte de Lignerolles, fils de l'ancien seigneur de Lignerolles, descendait par sa mère d'une antique famille de Normandie, les d'Orival, dont les ancêtres avaient fait les guerres de Terre-Sainte, y compris la première croisade de Godefroy de Bouillon. En août 1840, le Pape conférait au comte de Lignerolles, par bulle spéciale, le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Cette mort met en deuil un grand nombre de familles de l'aristocratie française.

Les obsèques seront célébrées demain, à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Les obsèques de la comtesse de Saint-Légier, née Caroline-Modeste de la Salle, ont été célébrées, hier, à midi, en l'église Saint-Roch, au milieu d'une nombreuse affluence.

La comtesse était la fille du général baron de la Salle, maréchal de camp sous la Restauration. Elle avait épousé le général comte de Saint-Légier.

GANT DE SAXE

A tout abonné nouveau ou qui renouvelle son abonnement *et qui en fait la demande en le souscrivant*, il est délivré un BON donnant droit à UN PORTRAIT de chez MM. GUY ET MOCKEL, photographes, boulevard Montmartre, 10.

AU DEHORS

TRIPLE ALLIANCE ET TRIPLICE

On cause beaucoup, dans les cercles politiques, de la formation d'une triple alliance qui se constituerait en face de la « Triplice » existante et contre elle. Contre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, qui flattent et caressent l'Angleterre, on verrait naître une union de la France, de la Russie et des Etats-Unis.

Cette nouvelle n'est point sans alarmer les fidèles caudataires de la Triplice. Ils s'en prennent au parti républicain des Etats-Unis. Ils déclarent que, à la veille de quitter le pouvoir, puisque, le 4 mars prochain, il doit être remplacé par un gouvernement démocrate, il n'avait pas le droit d'accentuer dans un sens quelconque la politique extérieure de la république américaine. Ils comptent que les démocrates rétabliront les choses en l'état.

Chose curieuse, en même temps, les mêmes publicistes traitent la nouvelle d'invraisemblable.

Bizarre contradiction en vérité ! Si elle est invraisemblable, pourquoi cette nouvelle vous effraie-t-elle à ce point ? Pourquoi jetez-vous les hauts cris ? Pourquoi en appelez-vous des républicains aux démocrates ?

La note juste nous semble avoir été donnée par un journal de Saint-Pétersbourg, qui fait allusion au bruit répandu à Washington et d'après lequel la France et la Russie auraient promis aux Etats-Unis de les appuyer, si une puissance européenne portait atteinte à la doctrine de Monroë.

Le *Novoïé Vroémia* déclare qu'aucune promesse définitive n'a encore été faite, mais *qu'il n'est pas impossible qu'un échange d'idées ait eu lieu*, lors de la conclusion du traité concernant l'extradition des criminels, entre les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Washington, et que le gouvernement des Etats-Unis ait par là acquis la conviction que *ni la Russie ni la France ne sont disposées à prendre, dans le cas ci-dessus mentionné, le parti des adversaires des Etats-Unis*.

Voilà une note à la fois très diplomatique et très claire. Il ne s'agit pas d'un traité en bonne et due forme. Ces traités-là, ils sont souvent rompus au moment où l'on s'y attend le moins.

Il s'agit d'une *entente basée sur des intérêts communs*... Ce sont les ententes de ce genre qui sont les plus solides.

Si donc l'Angleterre, et aussi l'Allemagne, voient particulièrement avec un vif déplaisir les Etats-Unis établir définitivement leur protectorat sur les îles Hawaï, ce n'est ni à la France, ni à la Russie qu'elles auront à demander, en cas de protestation, un appui. Si leurs vaisseaux et leurs soldats ne leur suffisent point, qu'elles s'adressent à l'Italie !

La Russie et la France jugent qu'elles n'avaient aucun intérêt à contrecarrer les plans de la république américaine. Tout au contraire. Et elles ont raison.

PIERRE-QUI-SAIT

NOS DÉPÊCHES

Au Vatican

Rome, 14 février.

Grâce à l'intervention du Pape, le Sultan a retiré l'interdiction du congrès eucharistique, qui doit être tenu en Terre-Sainte, au mois d'avril, par les catholiques français, sous la présidence du cardinal Langénieux. Le Pape a eu, à ce sujet, deux conférences avec Mgr Azarian, envoyé extraordinaire du Sultan.

Un grand nombre de pèlerins sont déjà arrivés pour les fêtes du Jubilé.

C'est le 20 ou le 21 que M. Léfebvre de Béhaine sera reçu en audience solennelle par le Pape, pour la présentation des lettres qui l'accréditent comme envoyé spécial chargé de remettre au Pape une lettre de félicitations et des présents du président de la république.

Le soir du 21 aura lieu, à l'ambassade de France, une grande réception, à laquelle seront invités le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, le Sacré-Collège des cardinaux et les évêques français actuellement à Rome, ainsi que la noblesse romaine.

Le Panamino

Rome, 14 février.

Ce qui se passe au sein du cabinet italien ressemble aux tiraillements des ministres français.

On dit ouvertement que M. Giolitti aurait voulu se défaire depuis longtemps de M. Grimaldi, mais que celui-ci s'est cramponné à son portefeuille parce que sa retraite, pendant la période aiguë du scandale, aurait laissé soupçonner qu'il avait quelque chose à se reprocher. Aujourd'hui, l'impression produite à la Chambre par l'exposé financier de M. Grimaldi est assez mauvaise pour lui ouvrir une porte de sortie.

— Les amis de M. Bonacci, garde des sceaux, disent que c'est à lui que l'on doit le procès que l'on instruit actuellement contre le directeur de la Banque romaine. Ils racontent que M. Bonacci, dans le conseil des ministres où fut examinée la lettre par laquelle M. Finali faisait part au gouvernement des irrégularités qui venaient d'être découvertes à la Banque romaine, s'opposa de toutes ses forces à l'idée d'éviter le scandale. Et ce ne fut que lorsqu'il déclara qu'il donnerait sa démission si les coupables n'étaient pas déférés à l'autorité judiciaire que les ministres consentirent à remettre au procureur du roi la lettre de M. Finali.

La démission de M. Bonacci, outre qu'elle n'aurait pas empêché le procès, aurait donné au garde des sceaux une popularité qui lui aurait assuré le retour au pouvoir à brève échéance.

On croirait vraiment, à lire cette dépêche, qu'il est question non de M. Bonacci, mais de M. Ricard.

Le « home rule » devant l'opinion

Londres, 14 février.

Le *Times*, de même que tous les autres organes unionistes, le *Morning Post*, le *Standard*, etc., blâme énergiquement l'omission de toute réponse aux demandes de la province de l'Ulster, et l'ajournement de la question agraire, dont M. Gladstone n'a rien dit, sinon qu'elle serait laissée pendant trois ans encore à la discrétion du Parlement impérial. Le *Morning Post* constate que, d'ailleurs, l'accueil fait au nouveau projet de *home rule* a été, sans contredit, plus favorable parmi les gladstoniens surtout, que celui qui fut fait au bill de 1886.

Le *Saint-James Gazette*, lui, pense que le projet est impraticable et aura le même sort que celui de 1886.

Le *Daily News*, organe ministériel, estime que l'ensemble des mesures conçues est beaucoup plus satisfaisant qu'en 1886, et il croit que le projet actuel ralliera à la cause du *home rule* un grand nombre de membres de l'opposition.

La question de la représentation de l'Irlande dans le Parlement de Westminster est celle qui soulèvera le plus de discussions.

Sir Charles Dilke, qui croit au succès général, critique vivement la partie du projet qui traite de cette question, ainsi que l'organisation du Conseil législatif (Chambre haute) conçu par M. Gladstone : il est d'accord, sur ce dernier point, avec le député John Burns et les radicaux avancés, qui trouvent trop élevé le cens électoral de 500 fr.

Au Dahomey

La question de l'organisation des trois régions dahoméennes qui doivent constituer des sortes de royaumes protégés, et dont le général Dodds s'occupe activement, semble rencontrer de sérieuses difficultés. Le projet de confier le gouvernement des trois territoires à des indigènes marquants, placés sous l'étroite surveillance de résidents, est retardé par l'impossibilité, dans l'état actuel, de trouver des natifs offrant des sécurités suffisantes de fidélité et de valeur.

Les anciens chefs de Behanzin qui s'étaient retirés à Allada et qui n'ont fait leur soumission que lors de l'entrée de la colonne Audéoud dans cette ville, sont à bon droit suspects, d'autant plus que l'on a arrêté à plusieurs reprises des messagers qui leur étaient envoyés par l'ex-roi.

Le général Dodds songe donc à confier provisoirement la direction de ces protectorats à des officiers ou fonctionnaires.

Petites Nouvelles de l'extérieur

SAINT-PÉTERSBOURG. — Le Tsar, la Tsarine, le grand-duc héritier, les grands-ducs et grandes-duchesses se sont rendus ce soir à l'ambassade de France et ont assisté au bal donné par le comte et la comtesse de Montebello. La présence du Tsar à l'ambassade de France est très commentée.

ROME. — M. Bonghi n'ayant pas été invité au bal de la Cour, hier, en a fait demander la raison au maréchal de la Cour. Celui-ci a répondu qu'il avait agi par ordre supérieur.

M. Bonghi pria le duc Caetani de demander pour lui une audience au Roi. Le souverain répondit qu'il ne pouvait pas recevoir un fonctionnaire qui a offensé, dans un journal étranger, un allié du roi d'Italie.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE CE MATIN

L'interpellation Leydet

Au cours d'une conversation, M. Andrieux, amené à parler de l'interpellation Leydet, a dit à la *Libre Parole* :

Cette interpellation, destinée à refaire la concentration républicaine, pourrait bien, dans l'état des esprits, atteindre un résultat tout opposé. Mais, d'ailleurs, la fameuse concentration, qui a pu, en d'autres temps, être une tactique habile, a-t-elle, après les scandales de l'heure présente, le même intérêt ?

Ce qui fit la force des 363, c'est que le vieux parti républicain avait alors la confiance de la nation, mais quels seraient les concentrés de demain ?

Va-t-on substituer la concentration des 104 à celle des 363 ? Ce serait la concentration de la honte et l'effondrement définitif sous le poids des solidarités compromettantes.

A l'agence Dalziel

M. Perché, directeur de l'agence Dalziel, donne sa démission, basée sur des raisons de santé et des deuils successifs, qui ne lui permettent pas de continuer une existence aussi active et aussi pénible.

Le budget

Du *Rappel* :

La séance d'aujourd'hui sera entièrement employée à la discussion des patentes, et il ne serait même pas impossible qu'il fallût, pour l'épuiser, une seconde séance. En ce cas, le débat serait reporté à vendredi, car, on le sait, la séance de demain jeudi doit être consacrée à l'interpellation sur la politique générale.

Après les patentes, la Chambre abordera l'examen de la grosse question de l'impôt sur les opérations de Bourse.

Le débat sur cet impôt particulier occupera au moins deux séances, en raison de la gravité des questions qu'il soulève, notamment celle des rapports des coulissiers et des agents de change.

Il paraît impossible que la Chambre ait achevé l'examen du budget avant le 20 février au plus tôt. Il ne restera donc au maximum que huit jours au Sénat pour entreprendre cet examen à son tour, si l'on voulait qu'il eût terminé sa tâche à la fin du mois pour éviter le recours à un nouveau douzième provisoire. Or, il paraît peu probable que le Sénat se contente d'un délai aussi restreint.

A supposer, en effet, que cette assemblée soit saisie du budget le 20, il faut tenir compte des délais nécessaires pour la confection, l'impression et la distribution du rapport, de sorte que le Sénat aurait à peine un ou deux jours pour sa délibération publique, dans l'hypothèse la plus favorable.

Il faut donc s'attendre à ce que le gouvernement demande aux Chambres un troisième douzième provisoire pour assurer le fonctionnement des services publics pendant le mois de mars, de manière à laisser ce mois à la disposition du Parlement en vue de l'accord à établir sur le budget de 1893.

On doit, en effet, s'attendre à un renvoi du budget du Sénat à la Chambre. Le Sénat ne paraît pas disposé, au moins actuellement, à accepter la réforme de l'impôt des boissons, élaborée d'une manière si incohérente par la Chambre, au milieu des incidents et des surprises dont on se souvient. Si la réforme des boissons était finalement disjointe du budget, cela entraînerait, du même coup, l'ajournement de l'impôt sur les opérations de Bourse, puisque cet impôt n'a été imaginé que pour combler en partie le déficit, résultat du dégrèvement total des boissons hygiéniques.

Une mise en demeure

De la *Petite République* :

Demain jeudi — peut-être même aujourd'hui — sera portée à la tribune de la Chambre l'interpellation sur la politique générale du cabinet. On a parlé, à ce sujet, d'interventions diverses et donné des renseignements qui, malgré leur forme précise, sont encore prématurés.

Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Dejardin-Werkinder, au nom de la droite républicaine, fera une déclaration très nette et très catégorique.

C'est, du moins, ce qui a été décidé, samedi dernier, dans une réunion secrète de ce groupe, qui croyait, au moment où il a pris cette décision, que l'interpellation serait discutée au cours de la séance de ce jour.

A cette déclaration, qui est une sorte de mise en demeure pour le gouvernement d'avoir à se prononcer sur le concours que lui offre spontanément le groupe de la droite constitutionnelle, les républicains répondront par un ordre du jour concerté entre les délégués des groupes, et dont la rédaction — on nous l'assure de source très sûre — ne prêtera en rien à l'équivoque.

Et si on compte tellement que cet ordre du jour, dans lequel les *compromissions* seront nettement répudiées, réunira la majorité républicaine, c'est parce que cette conviction est le résultat d'un pointage sérieux.

L'ordre du jour préparé par les délégués des groupes réunirait 270 à 280 voix, exclusivement républicaines, et aurait contre lui la droite et les boulangistes, soit 210 à 220 voix au maximum : en outre, il serait formulé de telle façon que le centre serait mis dans l'obligation de s'abstenir.

Telles sont les conditions très exactes dans lesquelles se présente actuellement l'interpellation.

Lettre du Pape sur le mariage civil

L'introduction du mariage civil en Italie soulève de vives protestations dans le clergé. Un grand nombre d'évêques ont écrit au Souverain-Pontife pour protester contre cette loi et lui demander de protester publiquement.

Léon XIII a répondu par une longue et importante lettre, dont l'*Univers* nous donne le texte. Nous en détachons les passages suivants, qui visent plus spécialement les inconvénients du mariage civil :

Vaine donc serait la distinction entre le contrat et le sacrement, d'où l'on voudrait inférer qu'entre chrétiens on peut contracter validement un mariage qui ne soit pas un sacrement. Il s'ensuit que l'administration des sacrements appartenant exclusivement à l'Eglise, toute ingérence de l'autorité politique dans le contrat matrimonial, et non pas simplement dans ses effets, est une usurpation sacrilège.

Or une loi qui prescrirait l'exercice du rite civil avant le véritable mariage qui se contracte devant l'Eglise, aurait vraiment pour objet ce contrat de mariage lui-même, et non seulement ses effets civils, car l'Etat en viendrait, par là à disposer de l'administration d'un sacrement.

Mais l'Eglise est chargée aussi de trancher les questions de morale, et de décider si le mariage s'impose. Or, il y a des cas où le mariage secret est lui-même nécessaire :

Il peut arriver également, par la malice ou la faiblesse d'une nature corrompue, que des pratiques répréhensibles se soient invétérées entre deux personnes, tellement qu'on ne pourrait négliger le mariage sans une grave injure ou un préjudice pour l'une des parties ou sans péril du salut éternel pour toutes les deux. En outre, pour éviter, en le contractant, des infamies et des discordes dans les familles et entre les familles, il conviendra parfois de tout conclure avec grande sollicitude et en grand secret, remettant au temps où ce deviendra possible la publication de ce mariage.

Il ne sert à rien de répéter que l'Etat laisse, en définitive, la liberté de s'unir aussi en mariage devant l'Eglise ; car on laisserait par là aussi une égale liberté de ne pas se présenter devant l'Eglise en introduisant, par voie de fait, la persuasion erronée qu'il suffit du rite civil pour vivre en légitime mariage, tandis qu'en réalité ce n'est qu'un abominable concubinat.

La lettre termine par une protestation absolue contre la nouvelle loi.

Le cas de Cornélius Herz

On mande de Londres à l'*Eclair* :

Un nouvel officier de police de Scotland Yard est venu pour renforcer la surveillance.

Les bulletins envoyés de Bournemouth par le docteur Frazer affirment que M. Cornélius Herz est dans un état grave, et mes renseignements personnels confirment les dires de son médecin. Je crois qu'il n'est pourtant pas à la dernière extrémité, ainsi que le bruit en a couru.

Dans tous les cas, alors même qu'il serait transportable, ce que je ne crois pas, il aurait intérêt à éviter le séjour de la prison de Holloway, dont le régime même, tel qu'il est adouci pour les malades, est excessivement rigoureux. Il a donc tout intérêt à rester à Bournemouth jusqu'au jour où il se présentera devant sir John Bridge. On attend, du reste, à Londres, ce moment avec la plus grande curiosité.

Une partie des papiers de M. Cornélius Herz, celle qu'on dit la plus importante, n'a pas été saisie. Il peut donc choisir dans tous ceux qu'il possède ceux qui sont favorables à sa défense. Ajoutez que, pour que son extradition soit accordée, il faut que les faits incriminés soient punissables non seulement d'après la loi française, mais d'après celle d'Angleterre.

Il peut donc faire instruire à nouveau tout le procès en corruption du Panama, citer tous les témoins qu'il voudra, etc. L'affaire peut prendre ainsi, à Bow street, un développement considérable.

D'autre part, le *Temps* publie la note suivante :

Sir Thomas Sanderson, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a fait savoir à notre ambassadeur que le Home office (ministère de l'intérieur) avait déclaré que, d'après la loi anglaise, un accusé ne peut être interrogé pendant qu'il est en état d'arrestation provisoire motivée par une demande d'extradition.

Le sous-secrétaire d'Etat a, en outre, fait savoir à M. Waddington que l'officier de police chargé de l'arrestation provisoire de Cornélius Herz avait fait, dans la résidence occupée par ce dernier à Bournemouth, une perquisition minutieuse en vue de rechercher les papiers qu'il pouvait détenir.

De plus, le cabinet anglais a annoncé qu'un médecin éminent allait être envoyé à Bournemouth, afin de faire un rapport précis sur l'état de santé de Cornélius Herz, ainsi que le gouvernement français en a exprimé le désir.

L'*Eclair* publie encore les nouvelles que voici de la consultation :

Une consultation nouvelle a été tenue à l'hôtel Tankerville. Y assistaient : le docteur en question ; le docteur Brunton, spécialiste pour les cas diabétiques ; le docteur Mac-Hardy, oculiste, et le docteur Frazer, médecin ordinaire de M. Herz.

La consultation s'est prolongée pendant plus d'une heure, mais on garde le plus profond secret sur le résultat, qui ne sera rendu public qu'après qu'un rapport aura été adressé au ministère de l'intérieur, qui a provoqué la consultation.

Le docteur Frazer, dans sa visite de ce soir, a trouvé le malade plus faible. Il éprouve de grandes souffrances et rend du sucre dans une proportion alarmante.

CH. DEMAILLY

Nouvelles Diverses

LA TEMPÉRATURE

Les mauvais temps annoncés aux côtes de la Manche et de la Bretagne vont s'accentuer ; ils tendent à se propager sur la Gascogne. Des pluies sont tombées sur nos régions du Nord et de l'Ouest.

Le baromètre est descendu à 727 mm. au large des Iles Britanniques.

De forts mascarets vont avoir lieu, à l'embouchure de la Seine.

A Caudebec-en-Caux, le mascaret se produira, aujourd'hui à 8 h. du matin et à 8 h. 25 du soir ; il continuera jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi.

Faits du jour

M. Douçot, commissaire de police du quartier de la Chapelle, est mort, hier matin, à l'âge de cinquante-sept ans.

Il était entré dans l'administration en 1864 et avait été nommé, le 16 mars 1886, aux fonctions de commissaire au quartier de la Chapelle.

— Le *Sokol*, société tchèque-slave de gymnastique de Paris, donnera le samedi 18 février prochain, dans les salons Escoffier, au palais Royal, un grand bal masqué.

Cette société s'est constituée au retour de la délégation des gymnastes français que M. Sansbœuf avait conduite à Prague en 1891, à l'occasion de la fête fédérale de l'Union des Sokols de la Bohême.

Son président est M. Norbert Frœhlich, tchèque d'origine, président de la *Béséda*, société tchèque-slave de Paris, fondée il y a environ trente ans et dont le siège social est rue de Valois.

— Lundi, au collège de l'Immaculée-Conception de Vaugirard, a été donnée une très belle fête de charité. Un nombreux public de parents et d'amis y assistaient.

Les élèves ont tiré une tombola et, parmi les gagnants, on a remarqué Sa Majesté la reine Isabelle.

Des intermèdes d'un goût parfait ont été donnés par MM. Ilserre, Boucherit, du Conservatoire ; Leloir, Hamel, Leitner, de la Comédie-Française ; et Yvanovitch Maletzky, illusionniste de la cour impériale de Russie.

Faits divers

LA JOURNÉE DU MARDI GRAS

Le carnaval a eu, hier, un temps superbe, une véritable journée de printemps.

Dès une heure, la foule des curieux se pressait sur la plupart des grandes voies. La circulation des omnibus avait été interrompue, comme chaque année, de la Madeleine à la place de la République, et les curieux avaient pris d'assaut les devantures des cafés. Les trottoirs étaient tellement encombrés qu'on avançait avec une grande difficulté. Même foule compacte sur la chaussée des boulevards.

Beaucoup de gaieté et d'entrain, mais très peu de masques. On ne voit guère passer que des enfants, des fillettes costumées en marquises, en pierrettes, ou des bébés en tenue de dragons et de hussards. Quelques horribles voyous costumés en femmes, avec des inscriptions dans le dos. Un fait à remarquer : aucune allusion politique n'y figure. Beaucoup de conscrits ; quelques-uns sont dans des voitures ornées de drapeaux français et russes.

De tous côtés, on entend des cris effarouchés. Les confetti multicolores ont été, en effet, comme l'année dernière, le grand amusement de la foule. C'est à qui en jette à poignées : les vêtements des passants en sont constellés.

Aux confetti se sont joints, pour la première fois, hier, des serpentins de papier multicolore ; le bleu rivalise avec le rose. On lance ces banderoles improvisées d'une fenêtre à l'autre du boulevard, à la grande joie du public, qui s'amuse beaucoup de les voir s'accrocher aux arbres du boulevard et leur faire des chevelures inattendues.

Devant le Vaudeville, principalement, ce jeu faisait fureur. Encore quelques plumes de paon à la terrasse des cafés.

Les camelots vendaient aussi un instrument qui produit, quand on tire sur une ficelle, un affreux bruit rappelant le croassement de la grenouille.

Il n'y avait, cette année, que deux cavalcades importantes, sans parler des chars à réclames, du haut desquels on lançait les prospectus habituels ; il convient de citer les trois chars du Moulin-Rouge.

Sur le principal, un bœuf en carton, d'une hauteur de six mètres. A ses côtés, des clowns et des amours semblables à ceux qui figuraient jadis sur le char du bœuf gras. Le char sur lequel la Goulue prenait ses poses chorégraphiques était particulièrement applaudi.

La cavalcade organisée par le Casino de Paris comprenait également trois chars. Sur le premier, un immense Gargantua en carton, dans la bouche duquel des femmes costumées en maîtres-d'hôtel enfournaient des poulets et des victuailles. Sur l'arrière des autres chars, des danseurs, des danseuses et des musiciens.

A signaler également un éléphant entouré d'odalisques, réclame pour un papier à cigarettes ; un train formé de vélocipèdes et de bicyclettes ; la cavalcade d'un manège avec de jolis poneys ; des pots de moutarde et des bouteilles d'encre qui faisaient la navette entre la Bastille et la Madeleine, en excitant partout une vive curiosité ; une société d'eaux minérales qui avait fait précéder son char de réclame d'une compagnie de soldats de la première République ; enfin, à toutes les terrasses des cafés, des chanteurs ambulants, qui ont tous fait d'excellentes recettes.

La gaieté carnavalesque s'était, hier, exercée jusque dans l'enceinte de la Bourse, où les commis d'agents de change ont fait, dès l'ouverture de la séance, pleuvoir dans la salle une pluie de confetti et de serpentins.

Parmi les bals d'enfants, celui du Casino de Paris, était le plus réussi. La direction avait fait établir à l'entrée du théâtre une tente-abri et c'est par centaines que parents et enfants ont pénétré dans la salle de bal. Très grand nombre de militaires et nombre de juges et d'avocats. L'un d'eux, un joli blondin, portait, accrochée sur le dos, une pancarte avec cette mention laconique : *Panama*. Son succès a été considérable.

Enfants, — grands et petits, — ont dansé jusqu'à six heures du soir. Dans la rue de Clichy, aux abords du Casino, les gardiens de la paix ont eu toutes les peines du monde à contenir la foule qui stationnait pour voir sortir les enfants.

Les Folies-Bergère, cette année, n'avaient pas donné de bal d'enfants. C'est devant une salle très nombreuse que la Loïe Fuller a exécuté ses danses serpentines. Il n'y aura pas non plus de bal d'enfants le jour de la mi-carême.

Le beau temps qui régnait au dehors a empêché grand nombre de Parisiens de se rendre aux matinées organisées par la plus grande partie des théâtres.

Une exception, cependant, est à faire pour le Théâtre-Français où, devant une salle comble, on a donné *Grisélidis*.

Le théâtre de l'Opéra avait remplacé le bal d'enfants qu'il organise chaque année par une représentation, au tarif ordinaire, de *Salammbô*. Beaucoup de monde... à partir des troisièmes loges, en montant. A l'orchestre, beaucoup de vides et de billets de faveur.

Salle comble aux Nouveautés, où plusieurs jeunes gens costumés occupaient des fauteuils.

La soirée a présenté une très vive animation. Il était impossible de traverser le boulevard. La foule était si dense que plusieurs personnes se sont évanouies. Cette foule était d'ailleurs très bruyante et très joyeuse.

Quelques scènes regrettables se sont produites :

Devant le Gymnase, vers six heures, un passant giffle deux individus qui avaient lancé des confetti sur sa femme. On en est venu aux mains, et le pauvre mari a dû être relevé dans un état pitoyable.

Vers deux heures, dans l'avenue des Champs-Elysées, un cheval attelé à un fiacre s'est emballé à la suite des mauvaises plaisanteries faites par des individus déguisés. Après avoir parcouru une centaine de mètres, il s'est jeté dans les chaises, où plusieurs personnes étaient assises. Une nourrice qui allaitait son bébé a eu plusieurs ecchymoses sur le corps. Quant à l'enfant, il n'a pas été blessé.

Vers quatre heures, au moment où passaient les chars du Casino de Paris, à l'intersection du boulevard, de la rue et du faubourg Montmartre, un petit garçon de douze ans, poussé par la foule, fut renversé sous les voitures. Immédiatement transporté dans une pharmacie, il reçut les premiers pansements et fut conduit, dans une voiture des Ambulances urbaines, à l'hôpital Lariboisière. Il avait une fracture de la cheville du pied droit.

⁂

Un seul incident dans la soirée. A huit heures, le gardien de la paix Frappa, de service rue Championnet, a été assailli par une bande de jeunes gens et de conscrits qui chantaient des chansons obscènes et lui ont jeté des confetti. Frappa qui trouvait la plaisanterie douteuse, avait voulu les faire taire. Désarmé, il avait été frappé à coups de plat de sabre.

Ses agresseurs ont pris la fuite à l'arrivée des passants. Aucun d'eux n'a été arrêté et le malheureux agent a été transporté à l'hôpital Lariboisière. Son état est assez grave.

ÉMOUVANT SAUVETAGE

MM. Meunier, demeurant rue Caré, à Levallois, et Adolphe De La Ville, rue de Billancourt, au Point-du-Jour, tous deux pêcheurs, avaient accroché leur barque à un convoi de bateaux remorqués par l'*Angélique*.

Passant, hier mardi, vers une heure de l'après-midi, près du pont Bineau, ils voulurent décrocher leur embarcation, mais par suite d'un faux mouvement, celle-ci chavira et les deux hommes tombèrent dans l'eau.

La rapidité du courant et les nombreux tourbillons qui existent en cet endroit, les exposaient à une mort certaine.

M. Meunier parvint heureusement à s'accrocher à un bateau, sur lequel on le hissa ; mais son infortuné compagnon coula à fond.

A ce moment, M. Lorenzo, marinier à bord de la *Citerne*, appartenant à la Compagnie Fresnes, de Courbevoie, s'élança courageusement à son secours, et parvint enfin, après des efforts inouïs, à le ramener sur la berge.

Les deux noyés ont été conduits chez M. Rousseau, marchand de vin, où on les déshabilla, et, après des soins énergiques, on parvint enfin à les ranimer : ils ont été reconduits, quelques heures après, à leur domicile.

Leur état était d'autant plus inquiétant qu'ils avaient déjeuné à peine une demi-heure avant leur noyade.

LE CRIME D'IVRY

L'enquête menée au sujet de la disparition d'Eugène Bouillon a permis, hier, à M. Goron de relever une charge accablante contre Pieuchot. On a acquis la certitude que la casquette bleu marine qu'il portait était celle de Bouillon.

Mme Bouillon mère l'a formellement reconnue.

D'autres charges ont, d'ailleurs, été relevées contre Pieuchot et son complice Lecarpentier. Tous deux ont été confrontés, hier, avec plusieurs témoins par M. Atthalin.

M. Poggi, commissaire de police d'Ivry, a